Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

La gestion des autorisations d'ESSMS

Journée d'étude en webinaire

jeudi 23 septembre 2027 de 9h30 à 17h00

Qu'il s'agisse de la création de structures nouvelles ou de la modification de structures existantes, les établissements et services sociaux ou médico-sociaux sont soumis à un régime strict d'autorisation administrative, dans lequel la règle générale souffre diverses exceptions et cas particuliers. L'Institut de la Performance Publique propose une journée d'étude consacrée à ces procédures et au contentieux qu'elles génèrent parfois.

Les participants

Autorités de contrôle et tarification
(Départements, ARS, DDCS, DPJJ, ...) :
services de tarification et services juridiques
Organismes gestionnaires :
directeurs, responsables administratifs,
responsables juridiques

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Le principe de l'autorisation préalable

Les personnes publiques compétentes.
Les critères d'autorisation. L'opposabilité des schémas.

Les appels à projets

Les ESSMS visés par la procédure d'appel à projets.
Les opérations exonérées d'appel à projets.
L'organisation et le déroulement des appels à projets.

La gestion des actes administratifs

La durée des autorisations et les modalités de renouvellement
La possible caducité d'une autorisation.
Les autorisations sans appel à projets.
Les visites de conformité.

Les différentes décisions des autorités administratives

Les créations d'établissements ou services.
Les augmentations de capacité.
Les transformations et fusions.
Les renouvellements d'autorisation.
Les fermetures.
Les transferts et cessions d'autorisations.

Le contentieux des autorisations, transferts, fermetures, ...

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

Le bulletin d'inscription est en page 2

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

La gestion des autorisations d'ESSMS

jeudi 23 septembre 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- soit en y apposant le cachet de la collectivité
- soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf).**
La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé
et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.
Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation
comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement, numéro SIREN ou SIRET

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants ( ) x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75